

LA POSE DE VERNIS

DEFINITION

La pose de vernis permet de colorer les ongles pour mettre les mettre en valeur et les harmoniser avec les vêtements et le maquillage du visage.

On distingue :

- les vernis laqués
- les vernis irisés
- les vernis nacrés
- les vernis pailletés

La french manucure est composée d'un vernis blancappliqué uniquement sur le bord libre de l'ongle et d'un vernis pastel et translucide recouvrant tout l'ongle.

Elle donne un rendu naturel et soigné.

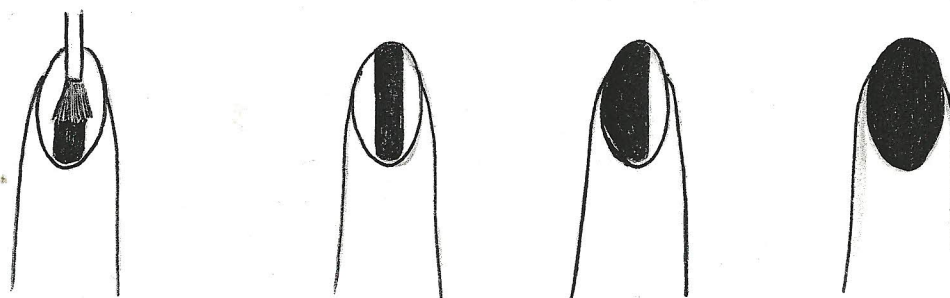
COMPOSITION D'UN VERNIS

- filmogène : nitrocellulose
- adhérent : résines
- plastifiant : camphre
- solvant : acétate de butyle
- colorants
- agents nacrans, scintillants, paillettes

Un vernis contient des agents thixotropes (modification de la viscosité sous contrainte ex : le ketchup), il convient donc de ne pas agiter le flacon de vernis pour ne pas casser les fibres des agents, il est préférable de le chauffer dans le creux des mains.

TECHNIQUES D'APPLICATION (3 bandes)

- Commencer par l'auriculaire de la main droite et terminer par l'auriculaire de la main gauche afin d'éviter d'accrocher le vernis déjà posé sur les ongles avec vos doigts.
- Appliquer la base en premier, c'est elle qui va guider le vernis. Caler le flacon dans le creux de la main et travailler en 3 bandes sans toucher le bourrelet et les cotés.



- Attendre que la base soit bien sèche, puis appliquer la 1^{ère} couche de vernis en couche fine toujours en 3 bandes et sans dépasser la base.
- Vérifier que la 1^{ère} couche soit bien sèche puis appliquer la 2^{ème} (en 3 bandes).
- Prévoir un temps de séchage suffisant

Il sera possible d'appliquer un top coat pour apporter de la brillance, protéger et prolonger la tenue.

Le résultat doit être impeccable et uniforme.